

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'IMPACT DE LA DIVULGATION DES ANTÉCÉDENTS CRIMINELS DES  
POLITICIENS SUR LES RÉSULTATS ÉLECTORAUX : LE CAS DE  
L'INDE

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIQUE

PAR  
AMADOU TIDIANE SOUMARE

JANVIER 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de mémoire, Mr Matthieu Chemin qui malgré ses nombreuses charges a fait preuve d'une totale disponibilité et d'une grande implication pour l'aboutissement de ce projet. Je lui suis profondément reconnaissant. Je remercie également tous les professeurs et chargés de cours qui m'ont suivi tout au long de mon cheminement ainsi que l'ensemble du personnel du Département des Sciences Économique de l'UQÀM. Ma gratitude va spécialement à Mme Martine Boiselle-Lessard qui s'est toujours montrée compréhensive et qui a été d'une aide inestimable pour toutes les questions administratives. Merci à tous mes collègues étudiants. Ils ont fait de mon passage à l'université un moment inoubliable de ma vie. Je voudrais associer à ces remerciements, tous mes parents et amis à Montréal : Ma tante Mimi et sa famille, ma cousine Toulaye et son époux, Steve, Judith et surtout Zeiman qui m'a généreusement prêté son ordinateur. Je suis aussi très redevable à mes frères et sœurs, et plus particulièrement à Ablaye qui n'a cessé de me soutenir et de m'encourager. Enfin, je suis très reconnaissant à mes parents pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour que j'en arrive là. Yo Allah yobb on modié.

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	iv
LISTE DES TABLEAUX .....	v
RÉSUMÉ .....	vi
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I LA QUESTION DE LA PROBITÉ DES ÉLUS .....	5
CHAPITRE II LA POLITIQUE DE DIVULGATION ET LES DONNÉES .....	11
2.1. Description de la politique de divulgation des antécédents criminels en Inde .....	12
2.2. Description des données .....	13
CHAPITRE III STRATÉGIE D'ESTIMATION .....	16
CHAPITRE IV RÉSULTATS .....	19
CONCLUSION .....	25
ANNEXE A FIGURES ET TABLEAUX DESCRIPTIFS DES DONNÉES .....	26
ANNEXE B TABLEAUX DES RÉSULTATS .....	32
BIBLIOGRAPHIE .....	40

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 2.1 : Actifs et passifs moyens (en Roupies) .....	26
Figure 2.2 : Répartition des candidats selon le nombre de cas criminels .....	27

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Caractéristiques des candidats .....	28
Tableau 2.2 : Niveau d'éducation .....	28
Tableau 2.3 : Date de débuts des antécédents criminels .....	29
Tableau 2.4 : Nombre de candidats ayant des antécédents criminels .....	30
Tableau 2.5 : Classification des antécédents criminels selon le type de délit .....	31
Tableau 4.1 : Impact de la divulgation des antécédents criminels .....	32
Tableau 4.2 : Impact de la divulgation des antécédents criminels selon le type de candidat .....	33
Tableau 4.3 : Impact de la divulgation des charges liées à l'agitation politique.....	34
Tableau 4.4 : Impact de la divulgation des charges de crimes violents .....	35
Tableau 4.5 : Impact de la divulgation des charges de corruption .....	36
Tableau 4.6 : Impact de la divulgation des charges de fraude et vol .....	37
Tableau 4.7 : Impact de la divulgation des charges de délits électoraux .....	38
Tableau 4.8 : Différence entre l'effet sur le score des candidats dont les antécédents criminels ont débuté avant 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et celui de ceux dont elles ont débuté après 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) .....	39

## RÉSUMÉ

Ce mémoire évalue l'impact de l'information sur l'élection de politiciens malhonnêtes. À partir d'un échantillon d'observations concernant un total de 2105 politiciens, nous utilisons une méthode différence-en-différence pour mesurer le changement de score entraîné par la divulgation des charges criminelles des candidats aux élections en Inde. L'analyse des conséquences électorales de la malhonnêteté des politiciens revêt un caractère essentiel si l'on considère les liens importants unissant le développement économique à la qualité des élus. Contrairement à nos attentes, les estimations révèlent que même s'ils sont informés, les électeurs ne punissent pas de façon marquée la corruption des politiciens. Tandis que la divulgation des charges d'agitation politique est associée à des améliorations de score de l'ordre de 2,4 à 2,7 points de pourcentage, l'information n'a pas d'effets significatifs sur le score des candidats accusés de corruption ou de vol. Nous pensons que si les ressources financières sont déterminantes pour gagner des élections, les fonds tirés d'activités comme la corruption ou le vol donnent un avantage supplémentaire aux candidats malhonnêtes. Dans un tel contexte, l'information n'a qu'un effet limité sur la corruption des hommes politiques. Les résultats montrent par ailleurs que les électeurs ont davantage tendance à se fier à l'information divulguée lorsqu'ils ne connaissent pas le candidat. Les candidats qui au moment des élections, n'occupaient pas le poste à pouvoir sont plus durement pénalisés par la divulgation de charges criminelles. Dans le cas des candidats cherchant une réélection, les électeurs se basent surtout sur les actions et les comportements qu'ils ont adoptés au cours de leurs mandats.

Mots clés : Politiciens criminels, corruption, asymétrie d'information, politique de divulgation.

## INTRODUCTION

La corruption politique est un grave problème pour la société. Elle réduit les opportunités d'investissement et exerce des effets négatifs sur la croissance et le développement économique (Mauro, 1995). Elle empêche également le fonctionnement optimal de la justice et entraîne la hausse de la criminalité (Kugler, Verdier & Zenou, 2005). Il est donc primordial pour les pays qui aspirent au bien-être économique et social de réduire l'accès de politiciens malhonnêtes à des fonctions publiques. En 2003, l'Inde a voté une loi obligeant tout candidat à une élection fédérale ou étatique à révéler son dossier criminel. Ceci donnerait aux électeurs la possibilité de sanctionner les comportements indésirables et empêcherait l'élection de mauvais politiciens. Dans ce papier, nous analysons l'impact de cette divulgation sur les performances électorales des politiciens criminels.

L'asymétrie d'information est considérée comme une des principales sources de la corruption politique<sup>1</sup>. Le fait que les électeurs n'observent pas parfaitement leurs actions donne aux politiciens de fortes incitations à agir de façon opportuniste et à abuser des privilèges et pouvoirs associés à leurs fonctions (Ferraz & Finan, 2007). Par conséquent, l'amélioration de l'information à la disposition des citoyens peut être vue comme un excellent moyen pour contrôler l'action des élus et réduire la corruption<sup>2</sup>. La nouvelle réglementation en Inde offre une excellente occasion pour mesurer empiriquement l'impact de l'information sur le score électoral des candidats malhonnêtes. Elle nous permet de calculer le changement du score des candidats aux élections suite à la divulgation de leurs antécédents criminelles<sup>3</sup>. Cet exercice est d'autant plus intéressant que l'Inde offre un

---

<sup>1</sup> Voir Albert & Cabrillo (2006) présente un modèle avec asymétrie d'information pour expliquer comment des électeurs votent pour des candidats malhonnêtes malgré qu'ils préfèrent l'honnêteté.

<sup>2</sup> D'après Ferraz & Finan, Besley (2005) indique que l'information permet aux électeurs d'identifier les politiciens malhonnêtes et de les punir dans les urnes.

<sup>3</sup> Le score d'un candidat se définit comme le pourcentage de vote qu'il a recueilli. Pour tenir compte des cas où le nombre de candidat est supérieur à 2, le score des candidats de l'échantillon est normalisé à 100% pour chaque circonscription électorale.

excellent contexte pour examiner le problème de la criminalité politique. On y dénombre plusieurs élus sur qui pèsent de graves allégations criminelles allant du vol au meurtre en passant par la séquestration ou le viol<sup>1</sup>. Ces individus parviennent à se maintenir à leurs postes parce qu'il est juridiquement impossible de les destituer ou de leur empêcher de se présenter aux élections. Comme les procédures judiciaires sont longues et que la loi n'interdit la candidature des personnes accusées de délits criminels qu'une fois leurs condamnations prononcées, des politiciens criminels peuvent garder des chances de se faire élire et de conserver leurs mandats<sup>2</sup>. C'est pour régler ce problème qu'en 2003, la Commission Électorale Indienne a obtenu de la Cour Suprême, l'autorisation d'obliger tout candidat à une élection d'émettre une déclaration assermentée dans laquelle il divulgue les renseignements concernant sa situation financière, son niveau d'éducation et ses antécédents criminels.

Pour évaluer l'impact de la politique de divulgation en Inde, nous avons collecté, à partir des sites Internet de la Commission Électorale Indienne<sup>3</sup> et de l'organisme Election Watch<sup>4</sup>, les déclarations de 2105 candidats aux élections de 2004 pour le parlement fédéral et les assemblées législatives des États d'Andhra Pradesh et d'Orissa. Nous avons également collecté les résultats électoraux enregistrés lors de ces scrutins ainsi que lors de ceux ayant eu lieu juste avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation<sup>5</sup>. Les observations incluent le score avant et après divulgation, le nombre de cas, les délits, les actifs détenus ainsi que les dettes. Nous pouvons ainsi utiliser une méthode différence-en-différence pour comparer le changement du score des candidats ayant des antécédents criminels à celui de ceux n'en ayant pas. Ceci nous permet de vérifier si le score des candidats ayant des antécédents criminels se détériore ou s'améliore suite à l'accès à l'information.

---

<sup>1</sup> Plusieurs articles de journaux témoignent de l'importance du problème. Pour quelques exemples, voir Kashyap, Subhash. C. 2007 «Criminal-politician nexus getting stronger». *The Tribune* (Chandigarh), 15 août. <http://www.tribuneindia.com/2007/20070815/independence/main6.htm>; Lawson, Alistair. 2000 « Analysis: India's criminal politicians». *BBC* (Londres), 12 octobre. [http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south\\_asia/701360.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/701360.stm)

<sup>2</sup> Rabinowitz, Gavin. «Politics, crime go hand-in-hand in India». Sify News <http://sify.com/news/fullstory.php?id=14346351>

<sup>3</sup> [http://archive.eci.gov.in/Affidavits/Affidavits\\_fs.htm](http://archive.eci.gov.in/Affidavits/Affidavits_fs.htm)

<sup>4</sup> [http://archive.eci.gov.in/Affidavits/Affidavits\\_fs.htm](http://archive.eci.gov.in/Affidavits/Affidavits_fs.htm)

<sup>5</sup> [http://www.eci.gov.in/electionanalysis/election\\_analysis.asp](http://www.eci.gov.in/electionanalysis/election_analysis.asp)

Nous trouvons que la divulgation ne réduit pas de façon marquée le score des candidats ayant des charges criminelles. Alors que les politiciens visés par des délits d'agitation enregistrent une amélioration de leurs scores, il n'y a pas d'effets significatifs sur les résultats des candidats accusés de corruption ou de vol. Nous pensons que les ressources tirées d'activités criminelles, en alimentant un certain clientélisme politique peuvent constituer une sérieuse limite à l'efficacité de la divulgation à réduire la corruption politique. Comme autre résultat important, nous trouvons une pénalité plus grande chez les candidats peu connus. Lorsque le politicien n'a jamais occupé le poste à pourvoir, les électeurs ont tendance à se fier exclusivement aux informations contenues dans sa déclaration et à le punir plus sévèrement s'il a des antécédents criminels.

Contrairement à la plupart des recherches traitant des conséquences politiques de la corruption, nos conclusions réfutent l'idée selon laquelle les électeurs informés punissent de façon marquée la corruption. Ferraz & Finan (2007) indique que les malversations financières sont associées à une baisse de 20% de la probabilité de réélection des élus locaux brésiliens. Toutefois, nous arguons avec Chang, Golden & Hill (2007) que la corruption n'a pas les mêmes implications selon qu'elle soit locale ou nationale. Les élus locaux ont une plus grande proximité avec les citoyens et agissent de façon plus directe sur leur vie. Le remplacement d'un maire malhonnête est plus susceptible de conduire à des changements perceptibles que ne l'est l'élection d'un nouveau député. C'est pourquoi la réaction des électeurs à l'égard de la corruption locale aura tendance à être plus forte. Peters & Welch (1980) examine le problème de la corruption des élus nationaux et trouve qu'entre 1968 et 1978, les membres de la chambre des représentants américains accusés de corruption enregistrent une diminution de 6 à 11% de leur score électoral. Cependant, nous relevons que ce papier qui compare de façon très simple le score des candidats accusés de corruption à celui de ceux qui ne le sont pas ne tient pas compte des différences permanentes qui peuvent exister entre ces deux groupes de candidats. Pour notre part, nous évitons ce problème en comparant plutôt les changements de scores. Ce procédé élimine le potentiel biais qui résulterait de différences permanentes entre les candidats. Les biais reliés à la tendance naturelle des scores seraient également annulés.

Dans le premier chapitre de ce papier, nous discutons de façon succincte des principaux enjeux soulevés par le problème de la corruption politique. Le deuxième chapitre décrit la politique de divulgation en Inde ainsi que les données recueillies. Nous présentons ensuite la stratégie d'estimation et les résultats dans les troisième et quatrième chapitres respectivement et terminons par une brève conclusion.

# CHAPITRE I

## LA QUESTION DE LA PROBITÉ DES ÉLUS

La qualité des élus est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement d'une société. Nous élisons des politiciens et des partis politiques et attendons d'eux qu'ils agissent dans l'intérêt public. Nous leur donnons accès aux ressources publiques et le pouvoir de décider sur des questions essentielles impliquant nos vies et celles des générations futures. Ainsi, l'élection de politiciens malhonnêtes ou incompetents à des positions de pouvoir peut avoir de lourdes conséquences (Caselli & Morelli, 2000). Il n'est donc pas surprenant qu'en tant que citoyen, la plupart d'entre nous accordons un vif intérêt à la probité des candidats sollicitant nos suffrages.

On parle de corruption politique lorsqu'une personne chargée de formuler, d'établir ou de faire appliquer la loi est impliquée dans des actes de corruption. Il s'agit de situations où des personnes assumant des responsabilités publiques exploitent leurs positions pour détourner des fonds du trésor public vers leurs comptes personnels, tirer profit de contrats fictifs ou même orienter la loi à leur profit (Albert & Cabrillo, 2006).

Ce qui rend cette forme de corruption grave est qu'elle se nourrit et alimente souvent d'autres problèmes de gouvernance. Un fonctionnaire servant sous l'autorité d'un politicien corrompu et sachant qu'il peut bénéficier de la protection de ce dernier en échange d'une partie des gains, peut avoir une plus grande incitation à solliciter des pots-de-vin auprès des usagers du service public. La corruption des élus s'accompagne souvent de corruption dans la justice. (Porta, 2001) mentionne des exemples dans l'histoire de l'Italie où des échanges collusives ont eu lieu entre des politiciens et des juges ou entre des partis politiques et des factions de la justice. Ces pratiques sont encore plus fréquentes et plus importantes dans

certaines pays en développement où il n'y a pas de séparation des pouvoirs. Certains élus peuvent se comporter en prestataires de services et accepter contre des pots-de-vin ou des contributions financières illégales de défendre et favoriser certains groupes d'intérêts (Hommes d'affaires, syndicats etc.) (Baron, 1994; Grosman & Helpman, 1994). Dans certains pays où le crime organisé est une réalité, il est souvent noté des cas où des politiciens entretiennent des liens avec des membres de bandes criminelles. Corrompre les élus et les fonctionnaires et contribuer financièrement aux campagnes des politiciens figurent parmi les nombreux moyens utilisés par le crime organisé pour se soustraire à la loi (Kugler, Verdier & Zenou, 2005).

Au sein des économistes, il existe globalement deux visions opposées concernant les conséquences de la corruption sur le développement. Certains la voient comme un frein à l'investissement, à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Les possibilités d'investissement, d'innovation et de transfert de technologie sont réduites si la sécurité des droits de propriété sur le capital physique, les profits et les brevets n'est pas garantie (Mauro, 1995). Une bureaucratie lourde et malhonnête peut ralentir la distribution des licences et permis, causant ainsi des lenteurs dans la création et le développement d'entreprises. D'autres auteurs avancent toutefois un impact positif en suggérant qu'elle agirait comme un lubrifiant pour les procédures administratives et donnerait aux agents économiques la possibilité d'éviter les lenteurs quand la bureaucratie est lourde. En permettant aux fonctionnaires de collecter des pots-de-vin, elle constituerait également une prime de motivation susceptible d'améliorer la productivité dans le service public (Mauro, 1995). Cette vision implique ainsi que dans certaines situations un certain niveau de corruption est souhaitable. Cependant Rose-Ackerman (1978) soulève la difficulté de la contrôler et de la limiter aux situations où elle est économiquement désirable.

Quelque soit le débat sur les conséquences de la corruption, il reste qu'en général la société la désapprouve. La question qu'on se pose est alors celle de savoir pourquoi les électeurs élisent de mauvais politiciens. Myerson (1993) introduit un modèle de jeu où il explique comment la qualité des élus peut être expliquée par le mode d'élection. Par exemple, la règle de vote de la pluralité incite les électeurs partageant les mêmes préférences

(idéologique, ethniques, religieux etc.) à se coordonner et à concentrer leurs votes sur un même candidat malgré le fait que celui-ci soit corrompu. Une telle incitation crée un effet « bandwagon » imposant une barrière à l'entrée pour les candidats non corrompus. En coordonnant leurs votes de cette façon, ces électeurs donnent plus d'importance à leur projet politique qu'à la lutte contre la corruption. D'un autre côté, la règle de Borda pousse un bloc d'électeurs à répartir son vote entre plusieurs candidats préférés. Ce qui crée un effet « underdog » qui protège les parts de vote des candidats corrompus. L'honnêteté n'est donc pas le seul critère sur lequel se basent les électeurs pour choisir un candidat. Parfois le critère ethnique, religieux ou même régional peut avoir un poids important.

En mettant en avant des problèmes de coordinations et de préférences, Myerson (1993), se focalise sur le comportement des électeurs pour expliquer la corruption politique. Caselli & Morelli (2000) à l'inverse développe une théorie où des individus de différentes qualités s'auto sélectionnent pour constituer un bassin de candidature. Dans le cadre de ce modèle, les électeurs préfèrent des candidats non corrompus, mais puisque les personnes vertueuses ne sont pas intéressées par les postes politiques, le choix est limité. Les bons citoyens ne se présentent pas en politique car ils ont un avantage comparatif à mener des carrières dans le secteur privé. Puisqu'ils ne volent pas, le bénéfice relatif qu'ils tirent d'un poste public est moins grand que celui que tirent les mauvais citoyens. Ainsi, pour avoir de meilleurs candidats, il aurait fallu que le salaire des élus soit suffisamment grand comparativement à la rémunération dans le secteur privé. Lorsque le bénéfice de détenir un poste électif est une fonction croissante de la qualité des élus, on assiste alors à l'émergence d'équilibres multiples. Il y a un « bon » équilibre où beaucoup d'élus étant de bonne qualité, il est profitable pour les bons citoyens de se lancer en politique. Le « mauvais » équilibre se caractérise par une situation où la majorité des élus est de mauvaise qualité. Dans ce dernier cas, les personnes de qualité ne sont pas incitées à entrer en politique. Entre ces deux équilibres, il est possible d'avoir des équilibres intérieurs avec différentes combinaisons de qualité<sup>1</sup>. Si on suppose que les élus fixent leur propre salaire, le modèle va générer un sentier de dépendance. Les élus honnêtes auront toujours intérêt à voter pour un salaire élevé pour

<sup>1</sup> Pour d'autres articles traitant de la question de savoir qui va choisir devenir politicien ou du lien entre les salaires et l'entrée en politique, voir entre autres Mattozzi A. & Merlo A. 2008. « *Political Careers or Career Politicians?* » et Messner M. & Polborn M. 2004. « *Paying Politicians* ».

s'assurer que le profit associé à un poste public soit élevé. Les élus malhonnêtes par contre sont incités à fixer des salaires bas pour accroître leurs chances futures d'être réélus. Ainsi si initialement la majorité des élus est malhonnête, le salaire du secteur public va rester bas et la mauvaise qualité aura tendance à persister dans le temps. Si par contre les élus initiaux sont honnêtes, le salaire et la qualité des élus vont rester élevés. L'idée de sentier de dépendance implique que la qualité de la classe politique est le résultat d'un simple hasard. Certains pays ont eu la chance de commencer avec une classe politique honnête, alors que d'autres ont été malchanceux en commençant avec des malhonnêtes. Le problème avec une telle analyse est qu'elle ne donne aucune solution au problème de la corruption politique. L'idée que les pays qui ont eu la malchance de commencer avec de mauvais dirigeants sont condamnés à rester corrompus nous paraît très peu satisfaisante. D'où le besoin de nous tourner vers d'autres cadres d'analyses capables de proposer des outils pratiques pour améliorer la qualité des élus.

Myerson (1993) comme Caselli et Morelli (2000) font l'hypothèse que les électeurs observent parfaitement la qualité des politiciens. Cette approche diffère de celle d'Albert et Cabrillo (2006) pour qui la corruption politique est le résultat d'une certaine asymétrie d'information. L'information est coûteuse et les politiciens agissent de façon opportuniste en faisant croire aux électeurs qu'ils sont vertueux. Même si certains disent la vérité, les électeurs n'ont aucun moyen de savoir avec exactitude qui est honnête et qui ne l'est pas. Dans ce contexte, c'est toute la classe politique qui souffrira de mauvaise réputation dans l'opinion publique. Puisqu'ils ne veulent pas être jugés de la même façon que les malhonnêtes, les citoyens honnêtes ne voudront pas se lancer en politique. Les bons politiciens sont poussés vers la sortie par les mauvais. La mauvaise qualité des candidatures n'est donc pas liée à un problème d'avantages comparatifs comme le suggère Caselli et Morelli (2000), mais plutôt à un problème de sélections adverses.

Ainsi, un des moyens suggéré par les économistes pour contrôler l'action des élus et lutter contre la corruption politique est d'améliorer la transparence en étendant l'accès à l'information. Ce qui au cours des dernières années a amené beaucoup de pays à lancer des programmes publics destinés à rendre plus visibles les actions de leurs responsables publics.

En 1999, l'Argentine a par exemple lancé un programme nommé Cristal dont le but est de disséminer par internet toute information concernant l'utilisation des fonds publics du pays<sup>1</sup>. D'autres programmes ont également eu lieu au Brésil, aux Philippines, en Colombie etc. Le problème avec de tels programmes est qu'elles ne diffusent pas toujours l'information dans des formats et par des vecteurs facilement accessibles. Nous jugeons par exemple que le fait que Cristal utilise Internet dans un pays où son utilisation est très restreinte, limite de façon importante la diffusion de l'information<sup>2</sup>. Par ailleurs, même si une information adéquate et fiable est disponible, certains électeurs peuvent mal la percevoir ou même refuser de la croire (Gardner, 1970). Donc divulguer les mauvais agissements des politiciens ne garantit pas forcément la disparition de la mal gouvernance, d'autant plus que les électeurs sont eux-mêmes corruptibles. Certains électeurs peuvent accepter de voter pour un politicien corrompu en échange de certaines récompenses.

Un certain nombre d'études empiriques vérifient l'effet de la divulgation de l'information sur les actes de mal gouvernance. Parmi ceux-ci citons Reinikka & Svensson (2004) qui évalue l'impact d'une campagne d'information destinée à réduire les détournements de fonds publics destinés à des écoles en Ouganda. Il utilise une méthode différence-en-différence pour comparer le changement du niveau de détournement des fonds publics dans les écoles exposées à l'information à celui dans celles qui n'y sont pas exposées. Ils trouvent que les écoles exposées à la campagne connaissent une baisse plus importante du vol des ressources destinées à l'éducation. L'accès à l'information permet aux parents et aux enseignants d'exercer une plus grande pression sur les politiciens locaux et de réduire le détournement des fonds destinés aux écoles.

Dans le même ordre d'idée que Reinikka & Svensson (2004), Ferraz & Finan (2007) analyse l'impact d'un programme de divulgation de la corruption d'élus municipaux Brésiliens sur les résultats électoraux. En avril 2003, le gouvernement brésilien a lancé un

---

<sup>1</sup> Pour des informations sur ce programme, voir la page de la Banque Mondiale qui lui est consacré : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTINFORMATIONANDCOMMUNICATIONANDTECHNOLOGIES/EXTGOVERNMENT/0,,contentMDK:20486017~menuPK:1767268~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:702586,00.html>

<sup>2</sup> Selon la CIA, seulement 9,3 millions des 40,4 millions d'Argentins utilisaient Internet en 2007 <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ar.html#Comm>

programme anti-corruption destiné à auditer au hasard la gestion par les municipalités des transferts de fonds fédéraux. Ce qui permet aux auteurs de construire un modèle à assignation aléatoire et de mesurer l'effet de l'information sur la probabilité de réélection des élus. Ils trouvent que la divulgation de la corruption d'un élu a un impact négatif sur sa probabilité de réélection. La corruption est associée à une baisse de 20% de la probabilité de réélection des maires. Cet effet est par ailleurs plus important dans les localités où il y a une forte présence de médias. Ces résultats appuient l'idée selon laquelle l'accès à l'information a un effet important sur la qualité des élus. Cependant, il est probable que les électeurs réagissent différemment à la corruption selon qu'elle concerne des élus locaux ou des législateurs nationaux (Chang, Golden & Hill, 2007). Les problèmes de coordinations entre électeurs sont plus importants lorsqu'il s'agit d'élections nationales. D'autres parts, les élus locaux agissent de façon plus directe sur la vie de leurs administrés. Ce qui fait qu'élire un nouveau maire a un effet immédiat sur la corruption locale, alors qu'un seul législateur risque de changer peu de choses au niveau national (Chang, Golden & Hill, 2007).

## CHAPITRE II

### LA POLITIQUE DE DIVULGATION ET LES DONNÉES

Le problème des politiciens criminels constitue un important enjeu de la vie politique Indienne. On y dénombre plusieurs cas de politiciens qui malgré les lourdes allégations qui pèsent sur eux continuent d'assumer des charges publiques. Selon certaines estimations, 139 des 552 membres de la chambre basse du parlement fédéral (Lok Sabha) ont un dossier criminel<sup>1</sup>. La situation n'est pas différente chez les élus étatiques. Sur les 403 membres de l'assemblée législative de l'État d'Uttar Pradesh par exemple, 92 font face à des poursuites judiciaires<sup>2</sup>. Les charges incluent de sérieux délits d'extorsions, d'enlèvement, de viol et même de meurtre. Un des exemples les plus flagrants est celui de Phoolan Dévi, une députée de l'État d'Uttar Pradesh, qui malgré une condamnation pour gangstérisme et possession illégale d'arme est parvenu à se faire réélire et à conserver son fauteuil jusqu'à son assassinat. Certaines informations rapportent des cas de candidats menant leurs campagnes électorales à partir d'une cellule de prison<sup>3</sup>. Selon la loi Indienne, une personne accusée de crime reste éligible au parlement tant qu'elle n'a pas encore été condamnée<sup>4</sup>. Et comme les procédures judiciaires peuvent être très longues, des politiciens criminels peuvent en toute légalité continuer de solliciter et remplir des mandats électifs. Les raisons qui amènent les criminels à chercher à se faire élire sont fortement liées au fait que les fonctions politiques peuvent constituer pour eux un moyen de se soustraire à la loi. Ils utilisent les ressources tirées du

---

<sup>1</sup> Kashyap, Subhash. C. 2007 «Criminal-politician nexus getting stronger». *The Tribune* (Chandigarh), 15 août.

<http://www.tribuneindia.com/2007/20070815/independence/main6.htm>

<sup>2</sup> Rabinowitz, Gavin. «Politics, crime go hand-in-hand in India». Sify News <http://sify.com/news/fullstory.php?id=14346351>

<sup>3</sup> Pour des exemples de politiciens criminels voir Pandey, Geeta. 2007 «Politics and the barrel of the gun». *BBC* (Londre), 7 mai.

[http://news.bbc.co.uk/2/hi/south\\_asia/6606591.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/6606591.stm)

<sup>4</sup> Rabinowitz, Gavin. «Politics, crime go hand-in-hand in India». Sify News <http://sify.com/news/fullstory.php?id=14346351>

crime pour financer leurs activités politiques et espèrent en retour pouvoir continuer à agir illégalement et impunément<sup>1</sup>. C'est pour éviter une telle situation que la Commission Électorale Indienne a finalement envisagé la divulgation des dossiers criminels des candidats aux élections fédérales et étatiques comme moyen d'empêcher l'élection de politiciens criminels.

## **2.1. Description de la politique de divulgation des antécédents criminels en inde.**

Le 13 mars 2003, la Cour Suprême indienne a rendu un jugement qui oblige tout candidat au Conseil des États, au Lok Sabha<sup>2</sup> ou à l'assemblée législative d'un État, à révéler ses antécédents criminels s'il y a lieu, sa situation financière et sa formation. Ce jugement est destiné à renforcer et redynamiser les institutions politiques, améliorer la transparence dans le processus électoral et empêcher l'accès de politiciens criminels à des positions de pouvoir. Chaque candidat produit un affidavit et une déclaration sous serment indiquant les informations suivantes :

- Toute procédure judiciaire relative à un crime punissable d'une peine de prison de 2 ans ou plus. Les détails à divulguer comprennent la Cour devant laquelle le cas est pendant, le numéro, les charges retenues ainsi que l'état d'avancement du dossier.
- Les détails de toute condamnation à un délit dont la sentence est de 1 an de prison et plus, incluant la Cour, le numéro de cas ainsi que les délits concernés.
- Un état détaillé de ses actifs (argent comptant, comptes bancaires et placements, bijoux, véhicules motorisés, terres agricoles et non agricoles, bâtiments résidentiels et commerciaux) et de ses passifs (dettes et impôts dues), ceux de son épouse ainsi que de ses dépendants.
- Le niveau et le domaine de ses études.

---

<sup>1</sup> Pandey, Geeta. 2007 «Politics and the barrel of the gun». *BBC* (Londre), 7 mai.  
[http://news.bbc.co.uk/2/hi/south\\_asia/6606591.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/6606591.stm)

<sup>2</sup> Lok Sabha se réfère à la chambre basse du parlement fédéral.

Il faut préciser que le gouvernement Indien, ainsi que les grands partis politiques n'étaient au départ pas favorables à une telle politique de divulgation. Ils s'appuyaient sur le fait que les informations transmises par les affidavits pourraient éventuellement être utilisées à des fins autres qu'électorales. Entre autres, elles pourraient servir lors d'investigations ou de poursuites ultérieures. Le jugement de la Cour suprême de 2003 fait suite à quatre années de bataille juridique les opposant à des activistes regroupés au sein d'une Campagne pour des Réformes Électorales. Le caractère obligatoire de la divulgation est assuré par le fait que tout candidat qui s'y soustrait voit sa candidature rejetée. S'il révèle de fausses informations ou dissimule des faits pertinents, il ne pourra non seulement pas se présenter, mais s'exposera également à des poursuites pénales. La Commission Électorale affiche l'affidavit de chaque candidat à des endroits stratégiques de sa circonscription électorale et le rend disponible aux autres candidats et aux médias.

## **2.2 Description des données**

Pour évaluer l'impact de la politique de divulgation, nous voulons utiliser une méthode différence-en-différence pour comparer le changement du score des candidats ayant des antécédents criminels à celui de ceux n'en ayant pas. Avant la publication des affidavits, les électeurs avaient une information incomplète sur l'honnêteté et la probité des candidats. Supposons qu'ils surestiment la droiture d'un politicien. Si la divulgation des affidavits révèle que celui-ci est dans les faits corrompu, il devrait récolter moins de votes. De même un politicien supposément malhonnête devrait enregistrer plus de votes si la divulgation révèle qu'en réalité il ne l'est pas. Ainsi l'effet global est ambigu, ce qui en fait un problème plutôt empirique (Chang, Golden & Hill, 2007).

En 2004, ont eu lieu en Inde, des élections fédérales ainsi que des élections étatiques aux assemblées législatives des États d'Andhra Pradesh et d'Orissa. Ces scrutins nous offrent l'occasion de vérifier l'effet de la loi de divulgation sur les scores électoraux. Élection Watch, un organisme non partisan de surveillance et de défense du processus électoral, publie

sur son site internet<sup>1</sup> une partie des affidavits des candidats de cette année. Relativement facile à collecter, ces observations ont l'inconvénient d'être incomplètes. Il a donc fallu les compléter en parcourant les archives de la Commission Électorale indienne pour recueillir une à une les déclarations des candidats<sup>2</sup>. Toujours au niveau des archives de la Commission Électorale, nous avons eu accès aux résultats électoraux pour chaque circonscription électorale des scrutins de 2004 et 1999 (2004 et 2000 pour l'assemblée législative de l'État d'Orissa)<sup>3</sup>, que nous avons fusionnés aux observations des affidavits. Nous avons ainsi pu construire un échantillon de 2105 candidats dont 1048 sont présents aux scrutins d'avant et après la politique de divulgation. Les 1057 autres candidats sont uniquement présents à l'un ou l'autre des scrutins (Pour les détails, voir le tableau 2.1). Les variables recueillies comprennent le taux de participation dans chaque district, le score, le détail des actifs financiers (argent comptant, bijoux, comptes bancaires, actions, terres, bâtiments etc), les dettes, le domaine et le niveau d'éducation ainsi que le dossier criminel incluant le nombre de cas, les délits et l'état d'avancement de la procédure.

Les données recueillies révèlent que les candidats qui ont des cas criminels sont en moyenne moins riches que ceux qui n'en ont pas. Ils détiennent moins d'actifs financiers et sont plus endettés (Voir figure 2.1). Il n'y a pas de différence significative de niveau d'éducation entre le groupe de ceux qui ont des antécédents criminels et les autres. Tous ont fréquenté l'école et pour l'un ou l'autre groupe, plus des trois quarts des individus ont un diplôme universitaire (Voir tableau 2.2). La partie des affidavits qui nous intéresse le plus est celle qui divulgue le dossier criminel. Au total 287 candidats ont des antécédents criminels. Plus de la moitié de ceux-ci (174 candidats) ont un seul cas et plus des 9/10ème (259 candidats) en ont 3 ou moins (Voir figure 2.2). Puisque la divulgation concerne de graves antécédents criminels (Toute procédure relative à un crime punissable d'une peine de prison de 2 ans ou plus ainsi que toute condamnation à une peine de prison de 1 an ou plus), il est probable qu'elles soient déjà connues par les électeurs. Toutefois, nous pensons que si les délits remontent à des périodes assez éloignées dans le temps, les électeurs peuvent les avoir oubliés. Dans ce contexte, la politique de divulgation reste toujours pertinente, car elle

<sup>1</sup> <http://www.indiaelectionwatch.net/whatisew.htm>

<sup>2</sup> [http://archive.eci.gov.in/Affidavits/Affidavits\\_fs.htm](http://archive.eci.gov.in/Affidavits/Affidavits_fs.htm)

<sup>3</sup> [http://www.eci.gov.in/electionanalysis/election\\_analysis.asp](http://www.eci.gov.in/electionanalysis/election_analysis.asp)

réactualise une information perdue. Le tableau 2.3 montre que la plupart des antécédents ont eu lieu avant 1999 et qu'en moyenne le début des antécédents criminels se situe autour de 1996. Dans ce papier, nous faisons que les cas criminels ont eu lieu suffisamment loin dans le passé pour que la divulgation demeure pertinente. Les cas criminels concernent plus de quarante sortes de délits allant du meurtre à l'émission de chèque sans provision en passant par le gangstérisme, la corruption ou encore la dégradation de l'environnement. Précisons que nous entendons par délit chaque infraction commise dans le cadre d'un cas criminel. Ce qui veut dire qu'un cas peut impliquer plus d'un délit. Pour en simplifier et en faciliter l'analyse, nous classifions les délits selon différents grands groupes (Voir le tableau 2.5 pour la composition de chaque groupe). Les délits d'agitations politiques et les crimes violents constituent les deux plus grands groupes (Voir tableau 2.4). Par agitation politique nous entendons les délits commis dans le cadre de manifestations ou de rassemblements sociopolitiques. La plupart des crimes violents sont liés à de l'agitation. Il est fréquent que des politiciens agités se fassent accuser de violence physiques ou même d'homicides à la suite de manifestations ayant dégénérés. Même si de tels délits n'ont pas les mêmes implications politiques que les cas de criminalités classiques, les informations transcrites dans les affidavits ne nous permettent pas de bien les distinguer. C'est la raison pour laquelle nous les classons dans le même groupe. La catégorie de crimes contre l'État, l'armée, la force navale ou aérienne, et la police désigne globalement des délits de rébellion ou d'insubordination commis par le personnel de ces organisations. Ils sont très similaires à l'agitation politique puisque étant la plupart du temps liés à des revendications sociales ou politiques. Parmi toutes les catégories de crimes, la fraude, le vol, la corruption et les crimes reliés aux élections sont celles qui sont le plus susceptibles d'être mal perçues. Contrairement à l'agitation qui peut avoir des motivations nobles, elles s'expliquent le plus souvent par la cupidité et la malhonnêteté de leurs auteurs. La corruption fait référence à des cas explicites d'utilisation abusive de ressources publiques, de financements illégaux de campagnes etc. Les crimes reliés aux élections, indiquent quant à elles les délits de non respect des lois et règlements électoraux (fraudes électorales, achat de conscience etc). Les catégories restantes concernent les crimes que nous considérons comme étant peu susceptibles d'avoir un effet sur les résultats électoraux, les délits qu'on n'a pas pu identifier ainsi que ceux qui ne sont pas assez nombreux pour permettre des estimations significatives.

## CHAPITRE III

### STRATÉGIE D'ESTIMATION

Dans ce papier, nous désirons vérifier si la divulgation des antécédents criminels des politiciens a un effet sur leurs scores électoraux. La façon idéale de réaliser cela aurait été à travers une expérience où l'on aurait aléatoirement désigné certains candidats dont les affidavits auraient été divulgués. Ainsi, pour chaque niveau de criminalité, la différence de score entre les candidats dont les antécédents ont été publiés et ceux dont ils ne l'ont pas été aurait donné l'impact de la politique (Ferraz & Finan, 2007). Cependant, une telle expérience pourrait être sujette à des effets d'Hawthorne et surtout des effets de John Henry<sup>1</sup>. C'est pourquoi, une spécification différence-en-différence utilisant les données avant et après le programme serait plus appropriée ici. Nous comparons la variation du score, entre les élections avant et après l'entrée en vigueur de la loi de divulgation, des candidats ayant des antécédents criminels à celle du groupe de contrôle constitué des candidats sans cas criminels.

Le score d'un candidat peut être modélisé par l'équation suivante :

$$S_{it} = \beta_0 + \beta_1 A_i + \beta_2 T_t + \beta_3 (A_i * T_t) + \varepsilon_{it}$$

---

<sup>1</sup> L'effet de Hawthorne décrit une situation dans laquelle les résultats d'une expérience ne sont pas dus aux facteurs expérimentaux, mais au fait que les sujets, sachant qu'ils participent à une étude, changent leurs comportements ([http://www.12manage.com/methods\\_mayo\\_hawthorne\\_effect\\_fr.html](http://www.12manage.com/methods_mayo_hawthorne_effect_fr.html)). L'effet de John Henry désigne la tendance des membres d'un groupe de contrôle à adopter une attitude de compétition à l'égard du groupe expérimental (<http://www.encyclopedia.com/doc/1O87-JohnHenryeffect.html>).

$S_{it}$  représente le score du candidat  $i$  au temps  $t$ .  $A_i$  est une variable dichotomique indiquant si le candidat a un ou plusieurs antécédents criminels.  $T_t$  indique s'il s'agit des élections de 2004. À partir de cette équation, nous pouvons poser les espérances suivantes :

$$E(\bar{S}_{pre}^A) = E(S_{it} / A_i = 1, T_t = 0) = \beta_0 + \beta_1 + E(\varepsilon_{i0}^A)$$

$$E(\bar{S}_{post}^A) = E(S_{it} / A_i = 1, T_t = 1) = \beta_0 + \beta_1 + \beta_2 + \beta_3 + E(\varepsilon_{i1}^A)$$

$$E(\bar{S}_{pre}^N) = E(S_{it} / A_i = 0, T_t = 0) = \beta_0 + E(\varepsilon_{i0}^N)$$

$$E(\bar{S}_{post}^N) = E(S_{it} / A_i = 0, T_t = 1) = \beta_0 + \beta_2 + E(\varepsilon_{i1}^N)$$

Où  $\bar{S}_{pre}^A$  et  $\bar{S}_{post}^A$  représentent la moyenne du score avant et après, respectivement, des candidats avec des antécédents criminels.  $\bar{S}_{pre}^N$  et  $\bar{S}_{post}^N$  sont les valeurs correspondantes pour les candidats sans antécédents criminels. L'estimateur différence-en-différence de l'impact de la divulgation se définit comme le changement du score moyen des candidats avec antécédents criminels entre les élections avant et après la loi de divulgation moins celui des candidats sans antécédents criminels.

$$\hat{\beta}_{3DD} = \bar{S}_{post}^A - \bar{S}_{pre}^A - (\bar{S}_{post}^N - \bar{S}_{pre}^N)$$

Si l'on considère la valeur espérée de cet estimateur, on a :

$$E(\hat{\beta}_{3DD}) = E(\bar{S}_{post}^A) - E(\bar{S}_{pre}^A) - [E(\bar{S}_{post}^N) - E(\bar{S}_{pre}^N)]$$

$$E(\hat{\beta}_{3DD}) = \beta_3 + [E(\varepsilon_{i1}^A) - E(\varepsilon_{i0}^A)] - [E(\varepsilon_{i1}^N) - E(\varepsilon_{i0}^N)]$$

Pour que l'estimateur différence-en-différence de l'impact de la divulgation soit non biaisé, nous devons donc poser l'hypothèse suivante :

$$E(\varepsilon_{i1}^A) - E(\varepsilon_{i0}^A) = E(\varepsilon_{i1}^N) - E(\varepsilon_{i0}^N)$$

Cette hypothèse stipule qu'en l'absence de la politique de divulgation, le score des candidats ayant des antécédents criminels aurait évolué de la même façon que celui des candidats qui n'en ont pas. Ce qui implique que:

$$E(\hat{\beta}_{3DD}) = \beta_3$$

L'estimation différence-en-différence de l'effet de la loi de divulgation élimine toute possibilité de biais qui résulterait d'une différence permanente entre les candidats ayant des antécédents criminels et le groupe de contrôle. De même tout biais de tendance serait annulé. Cependant, il reste toujours le problème du potentiel biais de sélection. Il est probable que l'obligation de divulguer le dossier criminel soit corrélée à la décision de participer ou non aux élections. Une hypothèse très plausible est qu'elle tende à décourager la candidature des politiciens ayant des antécédents criminels et à encourager celle de ceux qui n'en ont pas. Si tel est le cas, les estimations pourraient souffrir d'un problème de biais de sélection. Une façon de résoudre cela serait alors de recourir à des variables instrumentales Wooldridge (2002). Mais, le manque de données sur les politiciens ne se représentant pas empêche la réalisation d'un tel exercice. Même si en théorie il existe un lien entre la possession d'antécédents criminels et la décision de participer aux élections, empiriquement, il n'est pas établi que ce lien soit assez grand pour poser un problème important. Les données recueillies par Welch et Hibbing (1997) révèlent qu'entre 1982 et 1990, 10,2% des membres du Congrès américains accusés de corruption ont choisi de ne pas se représenter aux élections suivantes. Si on compare cette proportion aux 7,7% de ceux non accusés qui décident pour une raison ou pour une autre de ne pas se représenter, on peut penser que les antécédents criminels ont peu d'incidence sur la probabilité de ne pas se représenter. Ceci est confirmé par Chang, Golden & Hill (2007) qui montre qu'au cours des onze législatures de la chambre basse italienne allant de 1948 à 1994, les charges criminelles n'ont eu aucun impact significatif sur la probabilité des députés à se représenter aux élections. Ainsi, même s'il aurait été préférable de régler le problème de sélection, nous sommes fondés à penser que les données recueillies permettent une bonne estimation de l'impact de la divulgation des antécédents criminels des politiciens en Inde.

## CHAPITRE IV

### RÉSULTATS

Dans cette section, nous présentons le résultat des estimations. Nous réalisons les régressions sans effets fixes, avec effets fixes pour l'État, le district, la circonscription et le candidat respectivement. Cependant, pour l'analyse, nous préférons nous appuyer sur les estimations avec effets fixes pour le candidat. Elles permettent de contrôler pour les caractéristiques spécifiques à chaque individu et d'éviter les éventuels biais de variables omises. Ainsi, l'impact de la divulgation est uniquement identifié par le changement observé chez les candidats présents aux deux élections de 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et 2004. Les estimations ne font pas la distinction entre les antécédents criminels ayant eu lieu avant les élections de 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et celles qui se sont tenues en 2004. Nous n'avons pas pu collecter à temps les informations concernant les dates de débuts des antécédents criminels pour les spécifier dans les régressions. Ceci sous-entend l'hypothèse qu'un candidat avec des antécédents criminels divulgués en 2004 les avait déjà en 1999. Même si cette hypothèse paraît assez forte, elle ne change pas fondamentalement les résultats des régressions. À partir des informations sur la date de début des antécédents criminels que nous avons pu collecter, nous avons réalisé des tests consistants à comparer l'impact de la divulgation selon que le début des cas criminels ait eu lieu en 1999 et avant (2000 pour l'État d'Orissa) ou qu'elle ait eu lieu après. Les résultats de ces tests sont présentés dans le tableau 4.8. Elles montrent que la différence entre l'impact sur le score de la divulgation d'antécédents criminels antérieurs à la politique de divulgation et celui de la divulgation des antécédents criminels qui lui sont postérieurs n'est pas significative. Nous pensons que notre spécification reste valide même s'il aurait été préférable de spécifier la date de début des cas criminels.

Le tableau 4.1 expose l'impact de la divulgation des antécédents criminels. La première ligne indique que la présence de cas criminels est généralement associée à des scores moins élevés. En moyenne, les candidats ayant des antécédents criminels enregistrent un score 0,7 points de pourcentage environ plus bas que ceux qui n'en ont pas. Quant à la seconde ligne, elle révèle que le score moyen de tous les candidats baisse d'environ 2,2 points de pourcentage suite à la politique de divulgation. Dans cette analyse, nous nous concentrons sur la troisième ligne du tableau. Elle permet de comparer le changement du score des candidats qui ont des cas criminels à leurs dossiers à celui de ceux qui n'en ont pas. Contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, nous trouvons que les candidats ayant des antécédents criminels améliorent de façon importante leurs performances électorales. Le changement de leur score est 2,6 points de pourcentage environ plus élevé que celui des autres candidats (Voir tableau 4.1). Ce résultat assez surprenant semble indiquer que même informés, les électeurs ne punissent pas les politiciens ayant un dossier criminel. Ce qui pourrait nous inciter à rejeter l'idée que la mauvaise qualité des élus serait liée à un problème d'asymétrie d'information. Mais pour des conclusions plus rigoureuses, nous jugeons mieux avisé d'analyser les estimations à la lumière de Feraz & Finan (2007), pour qui la réaction des électeurs dépendrait de leurs croyances initiales. Supposons qu'avant la divulgation, ils surestimaient la malhonnêteté des candidats ayant des antécédents criminels comparativement à celle de ceux n'en ayant pas et avaient ainsi tendance à les pénaliser. Alors si une information plus juste devenait accessible, on pourrait s'attendre à une correction de l'écart des scores en faveur de ceux dont le dossier présente des cas criminels. Ce qui pourrait conduire aux résultats du tableau 4.1 et indiquerait que l'impact de la divulgation est fortement lié aux attentes des électeurs. Or nous présumons que l'asymétrie d'information n'est pas la même selon que le candidat ait déjà rempli un mandat ou non. Nous pensons que les électeurs connaissent mieux les candidats qui ont déjà occupé le poste. Pour évaluer ceux-ci, ils peuvent se fier aux actions et aux comportements qu'ils ont eu à adopter dans l'exercice de leurs fonctions. S'il s'agit de candidats n'ayant pas encore rempli de mandat, il est par contre plus difficile d'avoir accès à de l'information aussi fiable que celle que procurent les affidavits. Nous nous attendons donc à ce que la divulgation ait un effet plus important sur le score de ce groupe de candidats que sur celui de ceux qui ont déjà eu à accomplir un mandat.

Pour tenir compte de l'hypothèse voulant que l'impact de la divulgation sur les performances électorales des candidats déjà en poste soit différent de celui sur celles des autres candidats, nous répétons les régressions du tableau 4.1 en faisant la distinction entre les candidats qui avaient gagné en 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et qui sollicitent un autre mandat en 2004 (Nous les appelons candidats à la réélection) et ceux qui avaient perdu ou étaient absents (Nous les appelons candidats à l'élection). Les estimations révèlent que lorsque les candidats à la réélection et les autres sont examinés séparément, l'amélioration liée à la présence d'antécédents criminels est moins grande et moins significative que lorsqu'on les regroupe. Si on considère les candidats à la réélection, la différence entre le changement du score moyen de ceux qui ont des antécédents criminels et celui de ceux qui n'en ont pas est environ 1,9 points de pourcentage (Voir tableau 4.2, panel B). Quant aux candidats à l'élection, nous trouvons que la divulgation de leurs dossiers criminels n'a pas d'effets significatifs sur leurs scores (Voir tableau 4.2, panel A). Ceci montre qu'en présence d'antécédents criminels, les candidats à la réélection enregistrent une augmentation de score plus importante et plus significative comparativement à ceux qui n'occupaient pas de postes électifs. La criminalité pénalise davantage les candidats qui cherchent à se faire élire que ceux qui veulent se faire réélire. Les électeurs accordent plus d'importance à la divulgation et punissent plus sévèrement la présence de cas criminels lorsqu'il s'agit de candidats qu'ils ne connaissent pas. En plus des attentes, nous pensons que le type de délit a un poids important dans la réaction des électeurs. Il est possible qu'ils discriminent selon la catégorie de crimes. Certains types de crimes peuvent être perçus positivement alors que d'autres seront très mal vus. Nous pensons que les délits comme le trouble à l'ordre public, l'insubordination aux hommes de Loi entre autres auront tendance à être associés à de l'agitation politique. À ce titre, ils peuvent être bien perçus. Parce qu'ils peuvent être vus comme une forme de cupidité ou de poursuite illégale de gains personnels, nous nous attendons par contre à ce que la corruption, la fraude ou le vol soient les crimes suscitant le plus de réprobation.

S'il est clairement établi par la loi que les délits liés à l'agitation politique sont passibles de sanction, les électeurs par contre ne sont pas unanimes à porter un tel jugement. D'un côté, certains peuvent approuver l'agitation comme moyen de lutte pour l'avancement

de causes nobles. De l'autre, d'autres auront tendance à ne considérer que ses aspects négatifs: violences, dégâts matériels, blocage des voies etc. L'impact de la divulgation de l'agitation politique dépend donc du rapport entre la réaction des électeurs qui l'approuvent et celle de ceux qui la désapprouvent. Les régressions montrent qu'une importante amélioration de score est associée aux délits d'agitation politique. Chez les candidats à l'élection, le changement du score moyen de ceux qui enregistrent ce type de délits est environ 2,7 points de pourcentages plus élevé que celui des autres candidats (Voir tableau 4.3, panel A). Pour ce qui est des candidats à la réélection, l'amélioration de leur score est de l'ordre de 2,4 points de pourcentage environ (Voir tableau 4.3, panel B). Il apparaît ainsi que l'effet associé au comportement des électeurs jugeant positivement l'agitation politique est plus important, en valeur absolue, que celui de ceux qui la perçoivent mal. Comme mentionné plus haut, un nombre important de politiciens est poursuivi pour des crimes violents ayant eu lieu dans le cadre de rassemblements ou de manifestations politico-sociales. De tels crimes ont des implications politiques différentes de celles des autres crimes violents (banditisme, viol etc.). Nous présumons que si les électeurs sont bien informés, leur effet devrait être proche de celle de l'agitation politique. Chez les candidats à la réélection, nous trouvons un effet pour les crimes violents sensiblement proche de celui pour les délits associés à l'agitation politique (Voir panel B des tableaux 4.3 et 4.4). Pour les candidats à l'élection accusés de crimes violents par contre, l'amélioration est non seulement moins important que celui des agitateurs politiques, mais il est également non significatif (Voir panel A des tableaux 4.3 et 4.4). Ce résultat appuie l'idée que lorsqu'ils connaissent bien le candidat, les électeurs sont plus en mesure de faire le lien entre les délits de crimes violents et l'agitation. Si le candidat n'est par contre pas connu, les affidavits seront les seuls sources d'information et l'association entre les délits de crimes violents et l'agitation politique sera plus difficile à établir.

Nous pensons que la corruption est une des catégories de crimes les plus reprouvés par les électeurs. En lésant l'ensemble des citoyens, elle affecte généralement un plus grand nombre d'individus et reçoit plus d'attention que les autres crimes. C'est pourquoi nous nous attendions à ce qu'elle soit fortement pénalisée. Ce qui d'après les estimations, n'est pas le cas. Même si les candidats qui déclarent des cas de corruption enregistrent une détérioration de leur score comparativement aux autres candidats, celle-ci est non significative (Voir Panel A et B du tableau 4.5). Il peut y avoir plusieurs explications au fait que la corruption ne soit

pas toujours punie de façon forte et marquée. D'abord nous considérons que l'honnêteté n'est pas l'unique critère sur lequel sont choisis les élus. Les électeurs évaluent également certaines qualités comme le leadership, l'efficacité, la vision politique etc. Des politiciens corrompus peuvent conserver des appuis parce que les bénéfices associés à leurs qualités personnelles (efficacité, compétences, leadership etc.) sont jugés supérieurs aux torts que peuvent causer leurs malhonnêtetés. D'autre part, nous savons que dans certains contextes politiques, les ressources financières sont d'une grande importance pour gagner des voix. Dans les pays en développement, il est fréquent que des politiciens fournissent à des électeurs des biens matériels ou même de l'argent en échange de leurs voix<sup>1</sup>. De telles pratiques peuvent inciter des politiciens à s'engager dans des activités illégales de levées de fonds comme la corruption pour financer leurs campagnes électorales. Même si de tels comportements sont condamnés par certains électeurs, les ressources qu'elles génèrent nourrissent un certain clientélisme politique permettant aux coupables d'assembler autour de leurs personnes une base électorale suffisamment forte et suffisamment loyale pour sécuriser leurs parts de vote (Chang, Golden & Hill, 2007). Dans une telle perspective, le lien causal entre le succès d'un politicien et le fait qu'il soit corrompu va dans les deux sens. Les actes de corruption affectent le score des candidats qu'elles concernent, et la compétition pour les voix des électeurs encourage les activités illégales de financements. Ainsi, il ne suffit pas d'exposer les candidats corrompus pour les empêcher de bien performer aux élections. Ceci d'autant plus que d'autres types de clientélismes politiques peuvent permettre aux mauvais politiciens de rester impunis. Une certaine catégorie d'électeurs sera toujours portée à voter pour le candidat du même groupe ethnique, de la même religion ou du même bord idéologique, même si celui-ci est malhonnête<sup>2</sup>. Les délits liés à la fraude et au vol sont très similaires aux infractions associées à la corruption. Pour les personnes impliquées dans des activités de fraudes et de vols, l'accès à des fonctions politiques peut constituer un moyen de se soustraire à la loi. Une fois élus, ils peuvent bénéficier de l'immunité associée à leurs fonctions ou utiliser leurs pouvoirs pour exercer des pressions sur la justice. D'autres parts,

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne l'Inde, voir le papier de Mary E. Breeding, «Clientelism and Democratic Policy Representation : Evidence from Bangalore, India».

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur le lien entre la préférence ethnique et la corruption en Inde, voir Banerjee & Pande, «Parochial Politics : Ethnic Preferences and Politician Corruption».

des élus peuvent également profiter de leurs positions pour s'adonner impunément à des activités de vols et de rapt. Si on considère que les ressources financières constituent un avantage face aux adversaires politiques, les gains tirés du vol ou de la fraude peuvent alors devenir un puissant levier pour se faire élire. Ce qui peut limiter l'efficacité de la divulgation à empêcher le succès électoral des politiciens malhonnêtes. En ce qui concerne le groupe des candidats à l'élection, la divulgation de cas de fraudes et vols n'a pas d'effets significatifs sur le score (Voir tableau 4.6, panel A). Pour les candidats à la réélection en revanche, la présence de cas de fraudes et vols est associée à une importante amélioration de score. Le changement du score moyen de ceux qui déclarent de tels délits est 6,8 points de pourcentage environ plus élevé que celui des autres candidats (Voir tableau 4.6, panel B). Puisque les électeurs ont tendance à accorder plus d'importance aux informations contenues dans les affidavits lorsqu'ils ne connaissent pas les candidats, la présence de cas de fraudes et vols est davantage pénalisée chez les candidats cherchant à se faire élire. Ici, les électeurs adoptent le même comportement que celui qu'ils ont devant la corruption. Ils mettent l'honnêteté en rapport avec d'autres qualités personnelles pour décider de la façon de voter. Dans le cas où le candidat n'a jamais occupé le poste, il devient plus difficile pour eux de savoir s'il satisfait les exigences telles que ceux liées aux compétences ou au leadership. Cette incertitude fait en sorte que les candidats n'ayant pas encore rempli de mandat sont désavantagés face à ceux qui occupent déjà le poste à pourvoir. Les crimes liés aux élections désignent l'ensemble des infractions aux lois électorales. Elles incluent entre autres les délits de fraudes électorales, d'achat de conscience ou encore de violences visant à empêcher le libre exercice du vote. Si l'on considère que les électeurs accordent une grande importance à la préservation des règles électorales, alors les candidats ayant des antécédents de cette nature devraient récolter moins d'appuis. Ce qui est le cas pour les candidats à l'élection. Ceux parmi eux qui déclarent des charges de crimes électoraux enregistrent un changement de score environ 6,3 points de pourcentage plus bas que ceux qui n'en déclarent pas (Voir tableau 4.7, panel A). Chez les candidats à la réélection, on note une détérioration non significative associée à la déclaration de crimes liés aux élections. Le fait que les infractions aux lois électorales soient punies de façon plus forte et plus marquée chez les candidats qui cherchent à se faire élire que chez ceux qui ont déjà accompli un mandat renforce encore une fois l'idée que la divulgation a plus d'effets lorsque les électeurs ne connaissent pas le candidat.

## CONCLUSION

Ce papier, cherche à évaluer l'impact de l'information sur l'élection de politiciens malhonnêtes. Nous profitons de l'opportunité offerte par le lancement en Inde d'une politique de divulgation des antécédents criminel des politiciens pour comparer le changement du score des candidats qui ont des charges criminelles à celui de ceux qui n'en ont pas. Contrairement à nos attentes, les résultats révèlent que l'information ne réduit pas de façon marquée le score des politiciens sur lesquelles pèsent des allégations de corruption. Alors que les candidats divulguant des délits liés à l'agitation politique connaissent une amélioration de score de l'ordre de 2,4 à 2,7 points de pourcentage, les résultats de ceux qui sont accusés de corruption ou de vol enregistrent un effet non significatif. Les électeurs ont plutôt tendance à punir sévèrement les crimes électoraux. Ceux-ci sont en effet associés à une baisse de score d'environ 6.3 points de pourcentage chez les candidats à l'élection. Une explication possible à de tels résultats est liée au rôle que les ressources financières peuvent jouer dans la compétition électorale. Si l'argent a un poids prépondérant sur l'issue des élections, alors les politiciens peuvent être fortement incités à utiliser la corruption et le vol comme moyen de financer leurs activités politiques. Si tel est le cas, l'information n'aura qu'un impact limité sur la corruption politique puisque les fonds tirés d'activités illicites peuvent permettre à des politiciens malhonnêtes de s'assurer la fidélité d'une certaine clientèle politique. Ainsi, une piste intéressante à explorer dans les prochaines recherches serait d'examiner les possibilités de tenir compte du double lien unissant la corruption aux résultats électoraux pour mesurer l'impact de l'information. L'autre conclusion se dégageant des résultats est que la divulgation de charges criminelles a tendance à davantage pénaliser les candidats qui sont peu connus des électeurs. Les estimations montrent que les candidats à l'élection qui déclarent des cas criminels sont punis de façon plus sévère. Lorsqu'ils connaissent peu le candidat, les électeurs se fient généralement à l'information divulguée pour porter un jugement. S'il s'agit toutefois d'un candidat ayant déjà occupé le poste à pourvoir, les actions qu'il a adoptés durant son mandat deviennent de solides références.

## ANNEXE A

### FIGURES ET TABLEAUX DE DONNÉES

Figure 2.1 Actifs et passifs moyens (en Roupies)

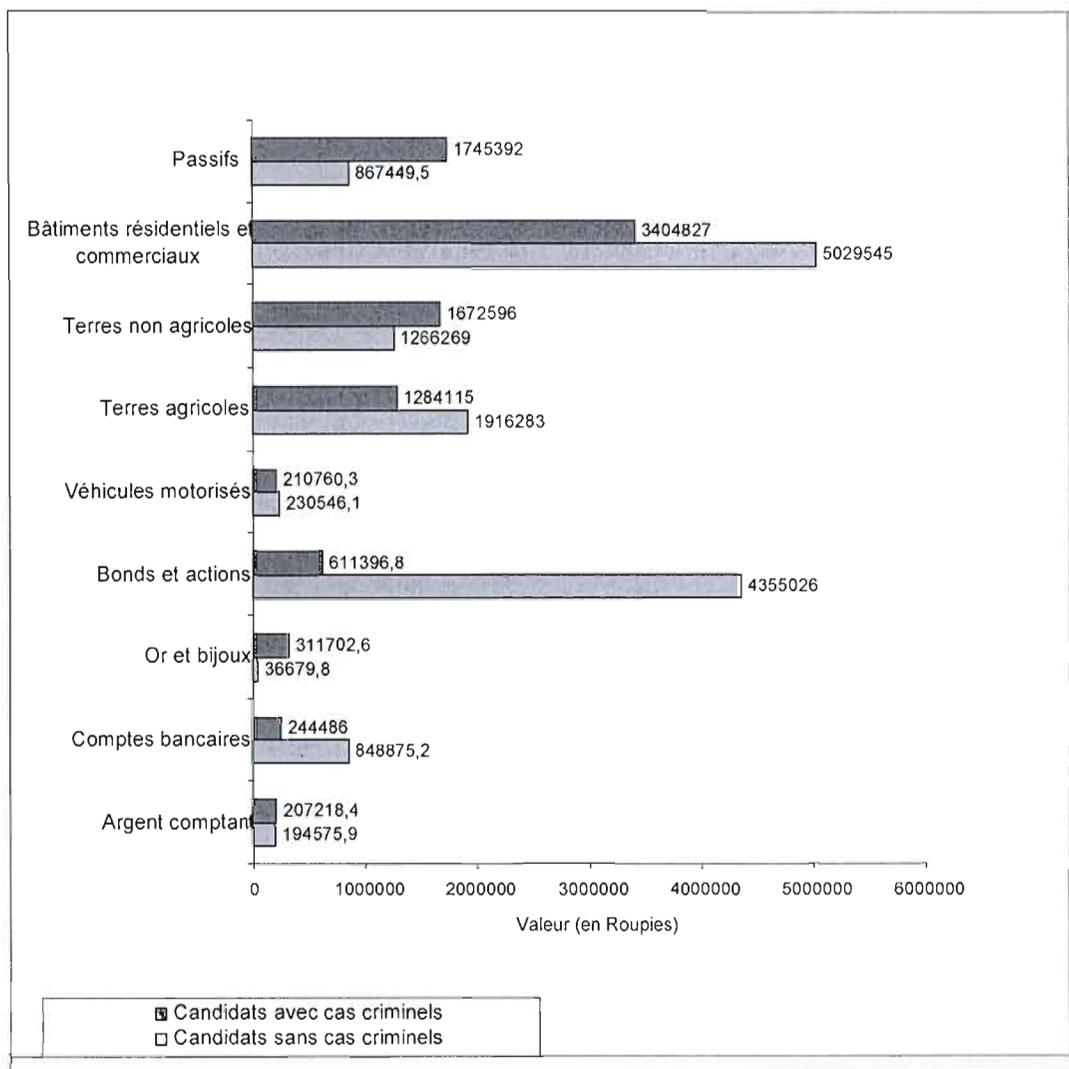
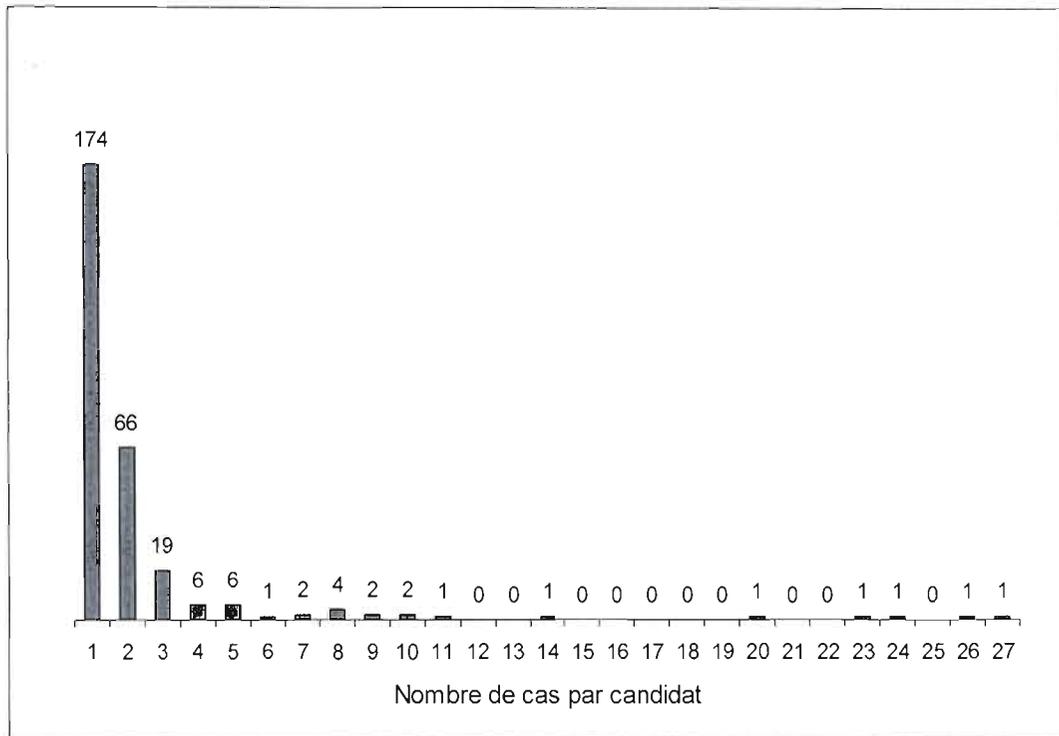


Figure 2.2 Répartition des candidats selon le nombre de cas criminels



**Tableau 2.1 : Caractéristiques des candidats**

Gagnants en 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et se représentant en 2004	678
Gagnants en 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et ne se représentant pas en 2004	107
Perdants en 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et se représentant en 2004	370
Perdants en 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et ne se représentant pas en 2004	424
Absents en 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et se présentant en 2004	526
Total des candidats	2105

**Tableau 2.2 Niveau d'éducation**

<b>Éducation</b>	<b>Candidat avec cas criminels</b>	<b>Candidats sans cas criminels</b>
Primaire (%)	1,0	1,8
Secondaire (%)	16,0	11,9
Pré-universitaire (%)	7,5	7,6
1 <sup>er</sup> cycle universitaire (%)	41,3	46,9
2 <sup>nd</sup> cycle universitaire (%)	32,0	27,4
3 <sup>ème</sup> cycle universitaire (%)	2,2	4,4
Total (%)	100	100

**Tableau 2.3 : Date de début des antécédents criminels**

Avant 1990	41
Entre 1990 et 1994	67
Entre 1995 et 1999	101
Après 1999	72
Candidats dont la date des antécédents criminels n'est pas disponible <sup>1</sup>	6
Total des Candidats	287

1. L'information n'est pas disponible en Anglais. Ces candidats ont fait leurs déclarations en Indu.

**Tableau 2.4 Nombre de candidats ayant des antécédents criminels**

<b>Types de cas crimes</b>	<b>Candidats à la réélection<sup>1</sup></b>	<b>Candidats à l'élection<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>
Agitation politique	85	112	197
Crimes violents	84	132	216
Fraude, vol	10	31	41
Crimes reliés aux élections	6	5	11
Diffamation et entrave à la justice.	16	15	31
Corruption	9	9	18
Crime contre l'État, l'armée, la force navale ou aérienne, la police	9	16	25
Autres	40	33	73
Total des candidats avec antécédents	126	164	287
Nombre total de candidats	785	1320	2105

<sup>1</sup> Il s'agit des candidats qui se représentent en 2004 après avoir perdu en 1999 (2000 pour l'assemblée législative d'Orissa) et de ceux qui étaient absent en 1999 (2000 pour l'assemblée législative d'Orissa) mais présent en 2004.

**Tableau 2.5 Classification des antécédents criminels selon le type de délit**

<b>Catégories de crimes</b>	<b>Délits</b>
Agitation politique	Insubordination à un homme de loi Insultes et intimidations Trouble à l'ordre public Atteinte à la santé publique, la sécurité, la décence et la morale Dompage à la propriété publique The Railways Act
Crimes violents	Atteinte à l'intégrité physique Atteinte à la propriété privée Délits de possessions d'arme à feu Gangstérisme Offenses reliées au mariage
Fraude et le vol	Délits liés aux documents et actes de propriétés Délits de fabrication de fausse monnaie ou de faux timbres fiscaux Délits liés aux instruments négociables Acquisition illégale de terre Copyright act Utilisation frauduleuse de poids ou de mesures
Crimes reliés aux élections	Offenses relatives aux élections The representation of people act
Crimes contre l'État, l'armée, la force navale ou aérienne, la police	Offence relating to army, navy and air force Police act Offenses contre l'État
Diffamation	Diffamation Faux témoignages
Corruption	Corruption
Autres	Inconnues Tentative de commettre une offense BCUP (Loud speaker act) Ranbir penal code Essential commodities act Mah trade U & MLP act Kerala state legislature act Banking regulation act Foreign Exchange regulation act Foreign Exchange management act Environment Protection act Mah defacement of property act Behar property defacement act

## ANNEXE B

## TABLEAUX DES RÉSULTATS

Tableau 4.1 Impact de la divulgation des antécédents criminels.

	1	2	3	4	5
Antécédents criminels	-2.1825 (2.66)**	-1.4251 (1.88)*	-0.7900 (0.95)	-0.7458 (0.79)	0.0000 (.)
Après	-2.8149 (4.68)***	-2.7685 (7.62)***	-2.9075 (7.88)***	-3.0380 (8.05)***	-2.2464 (5.47)***
Antécédents Criminels*Après	2.3384 (2.48)**	2.4169 (2.99)***	2.2338 (2.76)***	2.2318 (2.70)***	2.5960 (3.08)***
Constante	45.3145 (35.94)***	45.1259 (134.15)***	45.1022 (178.09)***	45.1711 (164.06)***	44.5089 (212.63)***
Effets fixes					
États	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	2481	2481	2481	2481	2481
R <sup>2</sup>	0.01	0.17	0.29	0.41	0.74

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

**Tableau 4.2 Impact de la divulgation des antécédents criminels selon le type de candidat.**

	Panel A					Panel B				
	Candidats à l'élection					Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antécédents criminels	-1.5001 (1.20)	-1.1464 (1.02)	-0.4607 (0.36)	1.4759 (0.67)	0.0000 (.)	-1.5877 (1.86)*	-0.3939 (0.50)	-0.4396 (0.34)	-22.1583 (44.04)***	0.0000 (.)
Après	4.6412 (8.14)***	4.8099 (8.72)***	5.2494 (9.26)***	5.6100 (9.12)***	6.0425 (9.11)***	-6.5309 (13.19)***	-6.5347 (13.19)***	-6.5257 (13.15)***	-6.5206 (13.11)***	-6.5287 (13.16)***
Antécédents Criminels*Après	1.5299 (1.36)	1.9877 (1.86)*	1.7035 (1.61)	1.9172 (1.75)*	1.8126 (1.62)	1.8962 (1.86)*	1.9196 (1.87)*	1.7081 (1.70)*	1.8866 (1.87)*	1.8947 (1.88)*
Constante	37.4593 (57.59)***	37.2073 (67.79)***	36.7982 (84.26)***	36.1201 (63.93)***	36.1360 (92.23)***	49.5587 (128.71)***	49.3238 (148.63)***	49.3490 (156.06)***	53.5946 (216.40)***	49.2459 (216.18)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	1202	1202	1202	1202	1202	1278	1278	1278	1278	1278
R <sup>2</sup>	0.05	0.27	0.55	0.75	0.86	0.09	0.28	0.50	0.72	0.73

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

Tableau 4.3 Impact de la divulgation de charges liées à l'agitation politique.

	Candidats à l'élection					Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
agitateurs	-3.6815 (2.47)**	-2.6927 (1.87)*	-1.2510 (0.72)	-1.0673 (0.37)	0.0000 (.)	-1.8827 (1.98)**	-0.7031 (0.85)	-0.5897 (0.42)	-22.4104 (43.08)***	0.0000 (.)
Après	4.4686 (8.13)***	4.7315 (8.99)***	5.2269 (9.74)***	5.5720 (9.77)***	6.0460 (9.95)***	-6.4768 (13.18)***	-6.4775 (13.18)***	-6.4740 (13.14)***	-6.4692 (13.11)***	-6.4769 (13.15)***
Agitateurs *après	3.2402 (2.32)**	3.3150 (2.39)**	2.6590 (1.90)*	2.9273 (2.13)**	2.6643 (1.88)*	2.3983 (2.23)**	2.3990 (2.20)**	2.1288 (2.04)**	2.3907 (2.30)**	2.3984 (2.31)**
Constante	37.6956 (61.40)***	37.3673 (71.22)***	36.8804 (87.24)***	36.5896 (69.87)***	36.1340 (94.18)***	49.4963 (128.68)***	49.3397 (146.42)***	49.3409 (169.59)***	52.2236 (212.55)***	49.2459 (215.94)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	1202	1202	1202	1202	1202	1278	1278	1278	1278	1278
R <sup>2</sup>	0.06	0.27	0.55	0.75	0.86	0.09	0.28	0.50	0.72	0.73

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

Tableau 4.4 Impact de la divulgation des charges de crimes violents.

	Panel A					Panel B				
	Candidats à l'élection					Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Crimes violents	-1.2265 (0.96)	-0.5284 (0.45)	0.4019 (0.30)	1.3315 (0.56)	0.0000 (.)	-1.9358 (1.99)**	-0.6404 (0.73)	-0.5959 (0.41)	-22.3909 (41.86)***	0.0000 (.)
Après	4.7867 (8.65)***	4.9572 (9.28)***	5.3498 (9.75)***	5.6961 (9.74)***	6.1700 (9.90)***	-6.4679 (13.22)***	-6.4684 (13.22)***	-6.4651 (13.18)***	-6.4603 (13.15)***	-6.4680 (13.19)***
Crimes violents *après	1.1066 (0.87)	1.6986 (1.36)	1.6595 (1.34)	1.8256 (1.41)	1.6091 (1.21)	2.3594 (2.13)**	2.3600 (2.11)**	2.0866 (1.95)*	2.3519 (2.20)**	2.3595 (2.21)**
Constante	37.3381 (57.62)***	37.0402 (67.56)***	36.6175 (90.02)***	36.2050 (71.41)***	36.1174 (93.51)***	49.5003 (131.69)***	49.3303 (150.77)***	49.3408 (172.14)***	52.1860 (213.38)***	49.2459 (215.90)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	1202	1202	1202	1202	1202	1278	1278	1278	1278	1278
R <sup>2</sup>	0.06	0.27	0.55	0.75	0.86	0.09	0.28	0.50	0.72	0.73

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

Tableau 4.5 Impact de la divulgation des charges de corruption.

	Panel A					Panel B				
	Candidats à l'élection					Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Corruption	5.4547 (2.15)**	4.1905 (2.16)**	8.5914 (2.42)**	15.6601 (2.62)***	0.0000 (.)	5.3210 (1.99)**	6.2201 (2.57)**	7.2959 (1.94)*	0.0000 (.)	0.0000 (.)
Après	5.0072 (9.72)***	5.2487 (10.76)***	5.6463 (11.45)***	6.0593 (11.60)***	6.5081 (11.63)***	-6.0487 (13.14)***	-6.0437 (13.11)***	-6.0839 (13.23)***	-6.0414 (13.10)***	-6.0559 (13.14)***
Corruption *après	-1.9354 (1.22)	-1.6819 (1.31)	-3.1137 (1.66)*	-3.5998 (1.67)*	-2.2261 (1.45)	-7.1036 (1.62)	-7.1085 (1.62)	-7.0683 (1.61)	-7.1109 (1.62)	-7.0963 (1.62)
Constante	37.0613 (59.85)***	36.9059 (70.74)***	36.5884 (105.81)***	36.2221 (96.82)***	36.0814 (93.56)***	49.1623 (133.90)***	49.1472 (156.06)***	49.1518 (208.69)***	49.2336 (215.60)***	49.2408 (215.85)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	1202	1202	1202	1202	1202	1278	1278	1278	1278	1278
R <sup>2</sup>	0.06	0.27	0.55	0.75	0.86	0.09	0.28	0.50	0.72	0.73

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

Tableau 4.6 Impact de la divulgation des charges de fraude et vol.

	Panel A					Panel B				
	Candidats à l'élection					Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Fraudes	4.4930 (2.49)**	3.4340 (1.71)*	2.4784 (1.29)	3.9938 (1.17)	0.0000 (.)	-1.1442 (0.58)	-1.5927 (0.92)	9.6426 (7.58)***	0.0000 (.)	0.0000 (.)
Après	5.1571 (9.96)***	5.3189 (10.79)***	5.6650 (11.33)***	6.0741 (11.26)***	6.5649 (11.48)***	-6.2657 (13.46)***	-6.2648 (13.45)***	-6.2993 (13.55)***	-6.2567 (13.42)***	-6.2638 (13.46)***
Fraudes *après	-4.4753 (2.40)**	-2.2609 (1.24)	-1.4426 (0.73)	-1.4748 (0.67)	-2.5690 (1.15)	6.8377 (3.56)***	6.8368 (3.56)***	6.8713 (3.57)***	6.8287 (3.55)***	6.8358 (3.56)***
Constante	36.9485 (60.10)***	36.8183 (71.71)***	36.5908 (103.77)***	36.2521 (95.00)***	36.0802 (93.91)***	49.2927 (133.11)***	49.2642 (153.90)***	49.3018 (210.98)***	49.2424 (215.01)***	49.2459 (215.37)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	1202	1202	1202	1202	1202	1278	1278	1278	1278	1278
R <sup>2</sup>	0.06	0.27	0.55	0.75	0.86	0.09	0.28	0.50	0.72	0.73

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

Tableau 4.7 Impact de la divulgation des charges de délits électoraux.

	Panel A Candidats à l'élection					Panel B Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Élections	-0.5004 (0.81)	6.6582 (2.63)***	-0.3517 (0.14)	4.8456 (9.32)***	0.0000 (.)	-5.5472 (1.78)*	-3.5546 (2.04)**	-6.1126 (1.68)*	-20.3934 (12.80)***	0.0000 (.)
Après	5.0280 (9.72)***	5.2779 (10.88)***	5.6543 (11.50)***	6.0356 (11.60)***	6.4941 (11.74)***	-6.1425 (13.26)***	-6.1419 (13.25)***	-6.1758 (13.35)***	-6.1335 (13.22)***	-6.1407 (13.26)***
Élections *après	-4.8780 (2.74)***	-9.9188 (3.28)***	-6.7522 (5.25)***	-4.7256 (9.09)***	-6.2741 (11.35)***	-1.6541 (0.52)	-1.6548 (0.52)	-1.6208 (0.51)	-1.6632 (0.52)	-1.6560 (0.52)
Constante	37.1104 (60.29)***	36.9213 (71.15)***	36.6808 (106.38)***	36.3805 (100.21)***	36.0915 (94.18)***	49.2989 (133.68)***	49.2799 (155.18)***	49.3206 (208.26)***	49.4338 (214.09)***	49.2459 (214.45)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'observations	1202	1202	1202	1202	1202	1278	1278	1278	1278	1278
R <sup>2</sup>	0.06	0.27	0.55	0.75	0.86	0.09	0.28	0.50	0.72	0.73

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à 1%

**Tableau 4.8 Différence entre l'effet sur le score des candidats dont les antécédents criminels ont débuté avant 1999 (2000 pour l'État d'Orissa) et celui de ceux dont elles ont débuté après 1999 (2000 pour l'État d'Orissa).**

	Panel A					Panel B				
	Candidats à l'élection					Candidats à la réélection				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Toutes catégories de crimes confondus	-1.8528 (0.88)	-2.1179 (1.01)	-2.9972 (1.43)	-3.5909 (1.70)*	-3.6719 (1.71)*	-2.8441 (1.21)	-2.8442 (1.20)	-2.2732 (0.99)	-2.8445 (1.28)	-2.8434 (1.28)
Agitation	-1.6628 (0.65)	-2.3207 (0.90)	-3.0110 (1.14)	-2.4250 (0.95)	-2.3962 (0.93)	-3.9960 (1.69)*	-3.9960 (1.66)*	-3.1409 (1.45)	-3.9960 (1.96)*	-3.9960 (1.96)*
Crimes Violents	-2.0655 (0.88)	-2.8912 (1.26)	-3.2197 (1.44)	-2.8479 (1.23)	-2.8030 (1.20)	-3.5470 (1.39)	-3.5470 (1.35)	-2.6134 (1.09)	-3.5470 (1.58)	-3.5470 (1.58)
Corruption	1.9448 (0.78)	1.8232 (0.75)	1.6501 (0.61)	2.0867 (0.77)	2.0867 (0.77)	15.4067 (1.57)	15.4067 (1.57)	15.4067 (1.57)	15.4067 (1.57)	15.4067 (1.57)
Fraude et Vol	-3.4531 (0.86)	-0.8875 (0.21)	-3.1028 (0.83)	-6.8849 (1.82)*	-6.1643 (1.59)	2.9510 (0.79)	2.9510 (0.79)	2.9510 (0.79)	2.9510 (0.79)	2.9510 (0.79)
Délits Électoraux	0.0000 (.)	0.0000 (.)	0.0000 (.)	0.0000 (.)	0.0000 (.)	-10.0400 (3.00)***	-10.0400 (148.21)***	-10.0400 (142.35)***	-10.0400 (209.57)***	-10.0400 (215.73)***
Effets fixes										
États	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Districts	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Circonscriptions	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Candidats	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui

Valeur t robustes en parenthèses

\* Significatif à 10% ; \*\* Significatif à 5% ; Significatif à

## BIBLIOGRAPHIES

- Albert, Rocio. & Cabrillo, Fancisco. 2006. «Gresham's law in politics: Why are politicians not the most remarkable men for probity and punctuality». *European Journal of Law Economics* 21: 99–112
- Asian Human Rights Commission. 2007. «Political criminals rule India». *Criminalization of Politics in India*. USA: Report Press. www.reportpress.com
- Baron, David.P. 1994. «Electoral competition with informed and uninformed Voters». *The American Political Science Review* 88 (1): 33-47
- Besley, Timothy. 2005. «Political selection». *Journal of Economic Perspectives*, Vol 19, No 3: 43-60
- Besley, Timothy. & Pratt, Andrea. 2006. «Handcuffs for the grabbing hand? Media capture and government accountability». *American Economic Review* 96: 720-736
- Breeding, Mary. E. . «Clientelism and democratic polcy representation: Evidence from attitudes in Bangalore, India». Working paper
- Caselli, Francesco. & Morelli, Massimo. 2004. «Bad politician». *Journal of Public Economics* 88: 759- 782
- Chang, Eric. C. C; Golden, Miriam. A. & Hill, Seth. J. 2007. Electoral consequences of political corruption. Working paper
- Ferraz, Claudio. & Finan, Frederico. 2007. «Exposing corrupt politicians: The effects of Brazil's publicly released audits on electoral outcomes». *Institute for the Study of Labor*: Discussion paper No 2836
- Gandhi, B.M. 2006. *Indian Penal Code*. Lucknow (Inde): Eastern Book Company Jyppy Printers.
- Grosman, Gene.M. & Helpman, Elhanan. 1994. «Protection for sale». *The American Economic Review* 84 : 833-850

- Kugler, Maurice. Verdier, Thierry. Zenou, Yves. 2005. «Organized crime, corruption and punishment». *Journal of Public Economics* 89: 1639-1663
- Mattozzi, Andrea & Merlo, John. 2008. «Political careers or career politicians? ». *Journal of Public Economics* 92: 597-608
- Messner, Matthias & Polborn, Matthias. K. 2004. «Paying politicians». *Journal of Public Economics* 88: 2523-2445
- Mauro, Paolo. 1995. «Corruption and growth». *The quarterly Journal of Economics*, Vol. 110, No. 3:681-712.
- Myerson, Roger. 1993. «Effectiveness of electoral systems for reducing government corruption: a Game theoretic analysis». *Games and Economic Behavior* (5): 118-132
- Peters, John. G. & Welch, Susan. 1980. «The effect of charges of corruption on voting behavior in congressional elections». *The American Political Science Review* Vol. 74, No. 3: 697-708
- Porta, Donatella Della. 2001. «A Judge's revolution? Political corruption and the judiciary in Italy». *European Journal of Political research* 39 : 1-21
- Reinikka, Ritva, & Svensson Jakob. 2005. «Fighting corruption to improve schooling: Evidence from a newspaper campaign in Uganda». *Journal of the European Economic Association* 3 (2-3): 259–267
- Rose-Akerman, Susan. 1978. *Corruption: A study in political economy*. AP Professional 270 pages
- Welch, Susan. & Hibbing, John, R. 1997. «The effect of voting behavior in congressional elections, 1982-1990». *The Journal of Politics* 59 (1): 226-239
- Wes, Darell. M. & Stewart, Katherine. 2003. «Popular Rogues: Citizen Opinion about Political Corruption». *New England Journal of Public Policy*, Vol.18, No.2: 171-181
- Wooldridge, Jeffrey. M. 2002. *Econometric analysis of cross section and panel data*. Cambridge MA: The MIT press.